

AVIS DE COURSE

Type 2021-2024



Internationaux de France AFLI CHAMPIONNAT de France ILCA 6- Hommes LARMOR PLAGE / KERGUELEN FLLANESTER VOILE Mercredi 12 juillet au samedi 15 juillet



Grade 3 : ILCA 6 M GRADE 4 : ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents russes et biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire français.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - le règlement du classement national des coureurs AFLI 2023
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après le 5 juillet 2023 minuit en version électronique à l'adresse suivante :
<https://lanester-voile.com/2023/01/il2023b2.html>
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

<https://lanester-voile.com/2023/01/il2023b4.html>

Il est consultable sur WhatsApp. Veuillez-vous inscrire à l'aide du lien suivant :



<https://chat.whatsapp.com/GOLu1XqvxSfImnCBNZAmyZ>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russes ou biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes *ILCA 4*, *ILCA 6*, *ILCA7*.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention "compétition" valide

ou

- la licence Club FFVoile mention "adhésion" ou "pratiquant" accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

d) les coureurs français doivent être à jour de leur cotisation AFL-I à prendre en ligne :

(<http://www.francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php>). Les coureurs étrangers européens devront fournir une attestation d'adhésion EuILCA.

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site de l'AFLI avant le 25 juin 2023 à l'adresse suivante :

<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=263#formulaires>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration des droits d'inscription de 20€ à partir du 26 juin 2023.

4.6 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 100 maximum bateaux par série ou 150 bateaux toutes séries confondues.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 25/06/2023	Droits après le 25/06/2023
<i>ILCA 4</i>	90€	110€
<i>ILCA 6</i>	90€	110€
<i>ILCA 7</i>	90€	110€

Sont inclus : Les droits de courir, le cadeau de participation, la cérémonie d'accueil, le pot de remise des prix et le repas des coureurs du 13 juillet au soir.

5.2 Autres frais : Les tickets repas supplémentaires (parents, accompagnateurs, entraîneurs) du 13 juillet à 20€ sont à commander lors du paiement de l'inscription en ligne.

Aucune commande ne sera prise sur place.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Contrôle et tamponnage des voiles/ Confirmation des inscriptions :

Date	De	À
11 juillet 2023	14 H 00	17 H 00
12 juillet 2023	10 H 00	13 H 00

7.2 Jours de course :

Date	Toutes Classes	
12 juillet 2023	15 H 00	Course
13 juillet 2023	10 H 00	Course
14 juillet 2023	10 H 00	Course
15 juillet 2023	10 H 00	Course

7.3 Il ne pourra pas avoir plus de **quatre** (4) courses par jour même le dernier jour.

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 H 30.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.2 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

9 LIEU

9.1 L'Annexe à l'AC 1 fournit le plan du site.

9.2 L'Annexe à l'AC 2 fournit le plan du lieu de l'épreuve ainsi que la zone de course.

10 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront du type : Parcours construits.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

11.1 Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place conformément à l'annexe « jugement semi-direct » définie par la FFV.

11.2 L'annexe P des RCV s'applique.

12 CLASSEMENT

12.1 4 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition. .

12.2 Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme orange.

Les bateaux accompagnateurs et/ou de sécurité doivent respecter les règles en vigueur et la charte des entraîneurs.

13.1 Il est demandé aux entraîneurs désirant entrer dans le dispositif de sécurité, de se signaler par mail :

ilca2023.fil@orange.fr

Ils bénéficieront du "panier repas mer" du midi.

14 PLACE AU PORT

[DP] [NP]

a) Les bateaux de sécurité doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont au port de Kernevel.

b) Les dériveurs doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont à terre.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

3 premiers de chaque série

Première Féminines ILCA 6 et ILCA 4

Médailles FFVoile pour les 3 premiers du championnat de France ILCA 6 Hommes

1^{er} Master ILCA 6 ; 1^{er} Master ILCA 7

18 HEBERGEMENT

La liste des hébergements possibles est présentée en Annexe 3.

Pensez à réserver rapidement, la région est touristique en cette période de vacances d'été.

Où dormir ?

<https://www.lorientbretagnesudtourisme.fr/fr/>

Office de Tourisme

45 bis boulevard Cosmao Dumanoir 56100 Lorient

[02 97 847 800](tel:0297847800)

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 19.1** Besoin de signifier un besoin de place de parking, dans la limite des places disponibles (entraîneur, remorque, véhicule), merci de nous envoyer un mail : ilca2023.fll@orange.fr
- 19.2** Vigilance EAU : Sur le site, merci de respecter les règles liées à l'utilisation de l'eau (douche, rinçage, fontaine à eau ...).
- 19.3** Zéro déchets : Afin de limiter la production de déchets, merci de venir avec vos contenants : "lunch bag" pour le midi, vos gourdes (aucune bouteille plastique ne sera vendue), ...

Pour plus d'informations, contacter :

FLL Voile section du FLL siège
4 rue Gérard Philipe
56600 Lanester
02.97.76.11.50 (heures bureau)
contact.lanester-voile@orange.fr
www.lanester-voile.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-french speaking competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

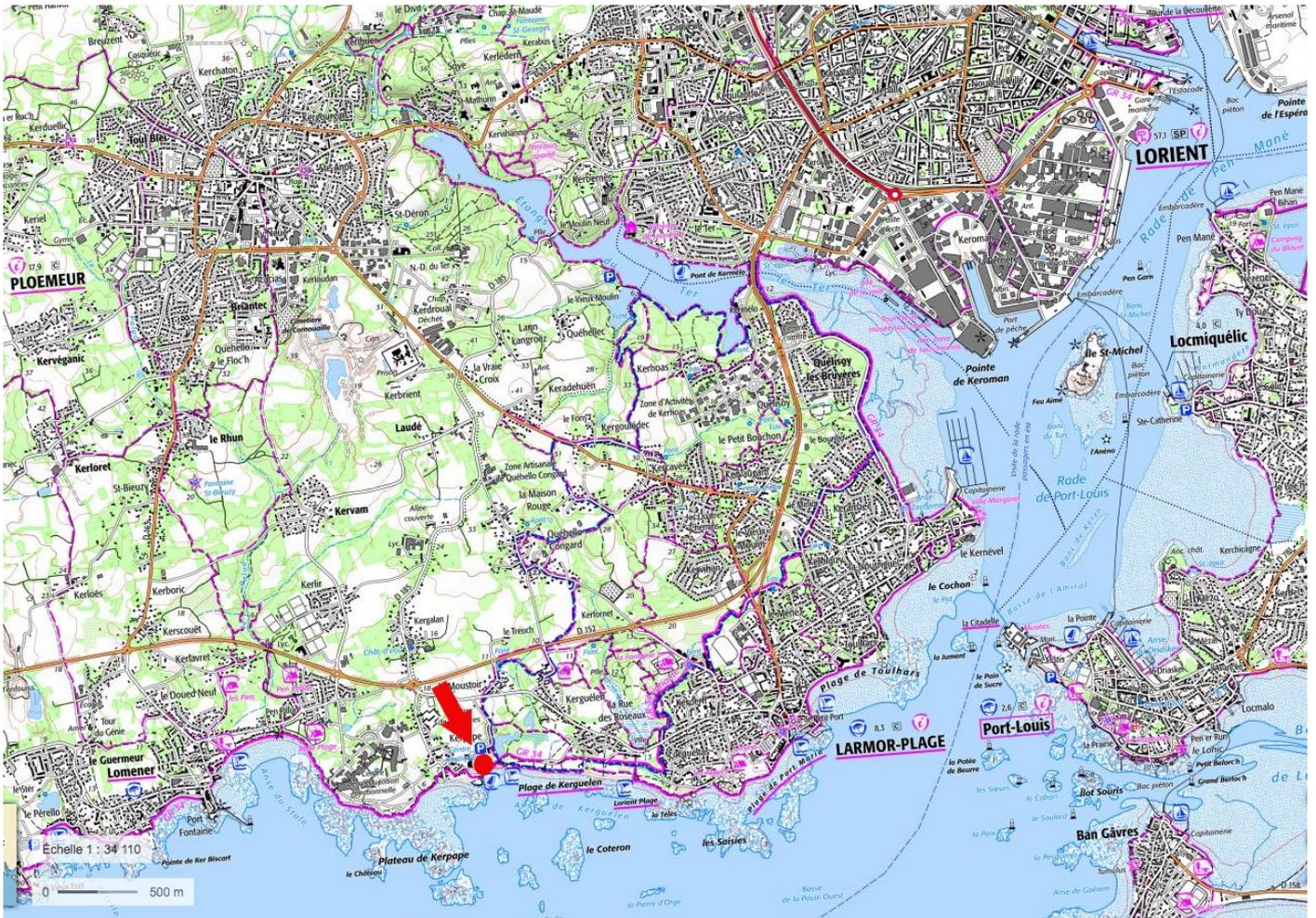
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Annexe 1 - Zone du site

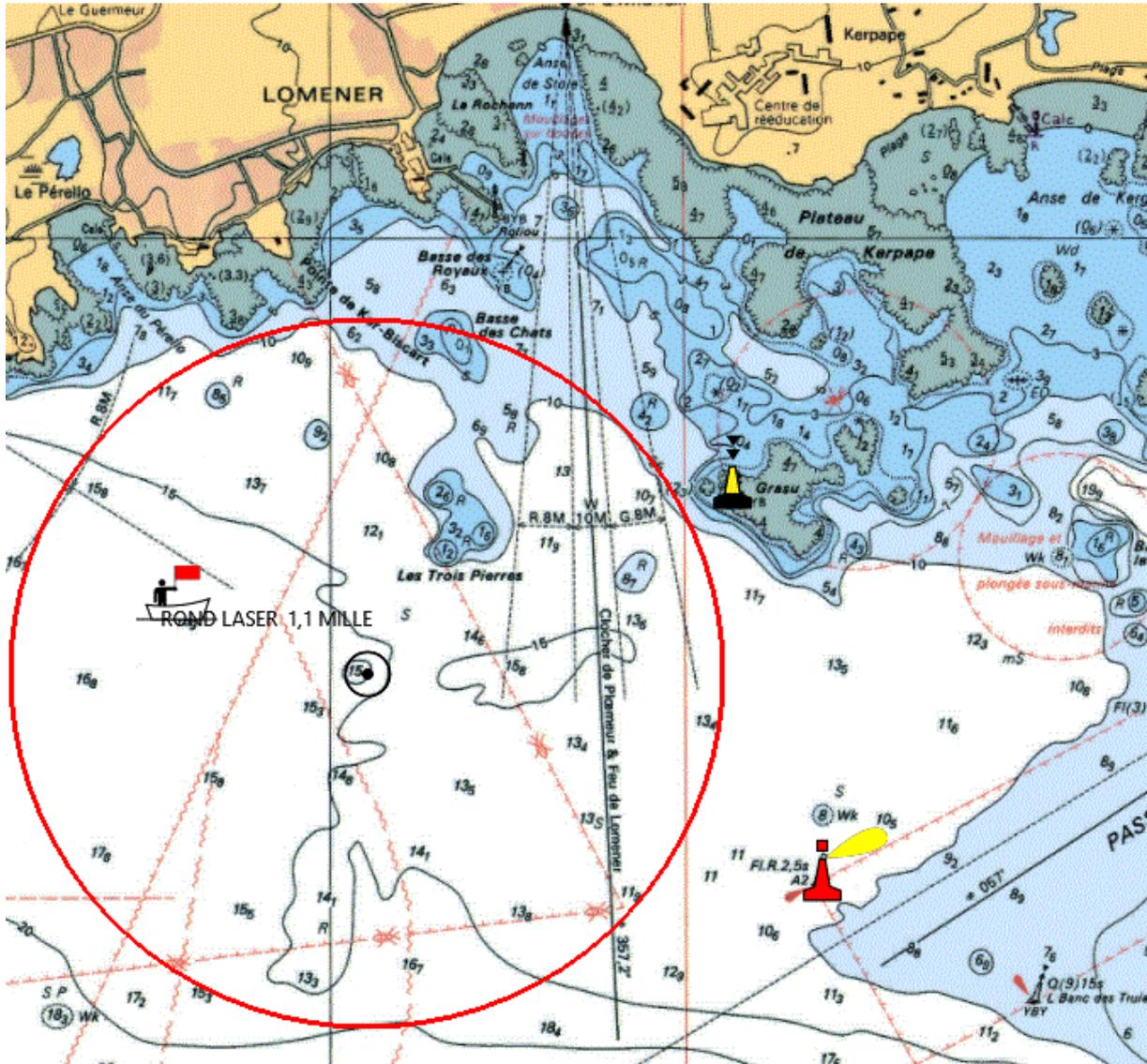
Kerguelen en Larmor-Plage



« KERGUELEN SPORT OCEAN »
(Centre Nautique de KERGUELEN)

Annexe 2 - Zone de course

ZONE DE COURSE ILCA



Annexe 3 - Hébergements

Où dormir ?

<https://www.lorientbretagnesudtourisme.fr/fr/>

Office de Tourisme

45 bis boulevard Cosmao Dumanoir 56100 Lorient

[02 97 847 800](tel:0297847800)

Les campings

- Camping Paradis

la Baie de Ploemeur 56270 Ploemeur Camping 3* 02 97 05 99 81

campingparadislabaiedeploemeur@alphacamping.fr <https://camping-labaiedeploemeur.com/>

- Camping Yelloh ! Village

Belle Plage 56270 Ploemeur Camping 4* 02 97 56 77 17 info@yellohvillage-belle-plage.com

<https://www.camping-belleplage.com/fr/>

- Camping La Pointe du Talud

56270 Ploemeur Camping 3* 02 97 82 91 90 info@campingpointedutalud.com

<https://www.campingpointedutalud.com/>

- Camping de Pen Palud

56270 Ploemeur Camping 3* 02 97 82 94 56 info@camping-pen-palud.com

<https://www.camping-pen-palud.com/>

- Camping les Ajoncs

56270 Ploemeur Camping 2* 02 97 86 30 11

<http://www.campingajoncs.fr/>

- Camping de la Fontaine

56260 Larmor plage Camping 3* 02 97 33 71 28 camping@sellor.com

<https://www.vvf.fr/vacances-mer/sejour-ete/bretagne/camping-larmor-plage.html>

- Camping de la Plage

56520 Guidel Camping 3* 02 97 05 95 46 info@campingplageguidel.com

<https://campingplageguidel.com/>

- Camping de Pen er Malo

56520 Guidel Camping 2* 02 97 05 99 86 contact@camping-penermalo.fr

<https://www.camping-penermalo.fr/>

Les aires de camping-cars



1 CLÉGUER	
Aire sans service de Kersalo Mairie : 02 97 80 18 88 Située sur la départementale 26.	365 JOURS X
2 GAVRES	
Rue des filets bleus - Mairie : 02 97 82 46 55 Aire de stationnement hors période d'ouverture du camping municipal "Les Joncs Océan" (1) Tarif hiver: 10 € - Tarif été: de 13€ (pour 24h) pendant l'ouverture du camping municipal, accès possible.	X X X X X X X X
3 GUIDEL Emplacements = 7	
Aire sans service "la Falaise" Mairie : 02 97 02 96 96 mairie@mairie-guidel.fr - www.guidel.com Proche du centre commercial de Guidel-plages, derrière le centre nautique.	X X X X X X X
4 GUIDEL Emplacements = 12	
Aire sans service, parking du Loch Mairie : 02 97 02 96 96 mairie@mairie-guidel.fr - www.guidel.com	X X X X X X X
5 GUIDEL Emplacements = 16	
Aire sans service route côtière Mairie : 02 97 02 96 96 mairie@mairie-guidel.fr - www.guidel.com Derrière la résidence Maëva.	X X X X X X X
6 GUIDEL Emplacements = 12	
Parking bas de la Colline Kerbrest Mairie : 02 97 02 96 96 mairie@mairie-guidel.fr - www.guidel.com	X X X X X X X
7 GUIDEL Emplacements = 10	
Parking devant le Sémaphore Mairie : 02 97 02 96 96 mairie@mairie-guidel.fr - www.guidel.com	X X X X X X X

8 GUIDEL	
Camping de Pen Er Malo** (aire de service privée). Route côtière - 02 97 05 99 86 contact@campingpenermalo.fr www.camping-penermalo.fr Ouvert du 01/04 au 31/10 Uniquement pour les clients du camping.	X X X X X X X

9 GUIDEL	
Camping de la Plage*** (aire de service privée) Fort-Bloqué - 02 97 05 95 46 info@campingplageguidel.com www.campingplageguidel.com Ouvert du 08/04 au 10/09 Uniquement pour les clients du camping.	X X X X X X X

10 GUIDEL	
Camping Les Jardins de Kergal**** (aire de service privée) Route des Plages - 02 97 05 98 18 jardins.kergal@wanadoo.fr www.lesjardinsdekergal.com Ouvert du 02/05 au 30/10 Uniquement pour les clients du camping. Forfait 2 personnes 20€ hors juillet et août et taxe de séjour.	X X X X X X X

11 HENNEBONT	
Camping municipal Rue Francis Le Frapper - 07 88 41 06 41 - 02 97 35 49 15 campinghennebont@mairie-hennebont.fr Ouvert d'avril à septembre	X X X X X X X

12 ÎLE DE GROIX	
Camping des Sables Rouges*** Port Coustic 02 97 84 81 32 - 06 16 09 25 50 campinggroix@orange.fr www.campingdessablesrouges.com Ouvert du 01/04 au 30/09 (2) de 4 € à 4,30 € selon l'ampérage.	X X X X X X X

13 LANGUIDIC	
Zone de Lanveur - Place du Bouilleur de Cru Contact mairie : 02 97 65 19 19 mairie@languidic.fr 365 JOURS	X X X X X X X

14 LANGUIDIC / commune de Baud Emplacements = 32	
Camping municipal de Pont-Augan** Mairie : 02 97 51 04 74 - 02 97 65 19 19 - 06 84 82 44 13 (en saison) mairie@languidic.fr Ouvert du 01/04 au 30/09	X X X X X X X

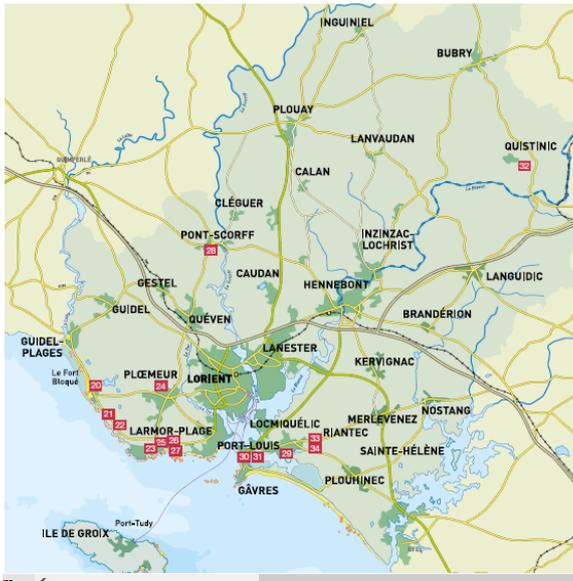
15 LANVAUDAN Emplacements = 4	
Aire située Chemin du Gastonnet Mairie : 02 97 33 33 08 mairie.lanvaudan@wanadoo.fr Gratuit	X X X X X X X

16 LARMOR PLAGE	
Camping de la Fontaine*** Rue de Quéhelle - Kerderff - 02 97 33 71 28 camping@sellor.com www.campingdelafontaine.fr Ouvert du 15/02 au 15/01 - Tarif mini base 2 pers avec électricité + eau Forfait Halte CC 1 nuit (hors juillet et août) : 15,10 €. 2 nuitée (hors juillet et août) : 22,50 €. Du 2/07 au 8/07 et du 20/08 au 26/08 : 25,40 € Du 9/07 au 5/08 et du 13/08 au 19/08 : 26,30 €. Du 4/08 au 12/08 : 26,70 €	X X X X X X X

17 PLOEMEUR	
Aire de services de la vraie croix Route de Larmor Z.A La vraie croix Mairie : 02 97 86 40 40 mairie@ploemeur.net www.ploemeur.net 365 JOURS	X X X X X X X

18 PLOEMEUR	
Camping Paradis la Baie de Ploemeur Fort-bloqué - Boulevard des sables blancs - 02 97 05 99 81 campingparadislabaiedeploemeur@alphacamping.fr www.camping-labaiedeploemeur.com Ouvert du 09/04 au 05/11	X X X X X X X

19 PLOEMEUR	
Camping Pointe du Talud*** - Kerroch 02 97 82 91 90 - info@campingpointedutalud.com www.campingpointedutalud.com Ouvert du 09/04 au 25/04 Uniquement pour les clients du camping. Forfait 2 personnes de 15 € à 32 €/jour eau comprise. Non inclus : électricité et taxe de séjour. Forfait 2 personnes avec électricité de 18,50 € à 33 €/jour eau comprise à proximité (non inclus : taxe de séjour).	X X X X X X X



20 PLOEMEUR	Emplacements = 5-6	
Aire sans service du Fort-Bloqué Mairie : 02 97 86 40 40 mairie@ploemeur.net - www.ploemeur.net Sur la partie Sud de l'espace vert de l'allée des Korrigans.		
		365 JOURS
21 PLOEMEUR	Emplacements = 7	
Aire sans service des Kaolins Mairie : 02 97 86 40 40 mairie@ploemeur.net - www.ploemeur.net A proximité du golf Ploemeur Océan.		
		365 JOURS
22 PLOEMEUR	Emplacements = 4	
Aire sans service du Courégant Mairie : 02 97 86 40 40 mairie@ploemeur.net - www.ploemeur.net Au niveau du délaissé de voirie au carrefour de la RD 152 et de la route de Penher (boulevard de l'Atlantique). Le stationnement est autorisé sur le parking bitumé situé au droit de la plage du Courégant à partir de 20h jusqu'à 10h		
		365 JOURS
23 PLOEMEUR	Emplacements = 5-6	
Aire sans service du Pérello Mairie : 02 97 86 40 40 mairie@ploemeur.net - www.ploemeur.net Au niveau de l'entrée du parking situé chemin des Douves.		
		365 JOURS
24 PLOEMEUR	Emplacements = 5-6	
Aire sans service du Centre-ville Mairie : 02 97 86 40 40 mairie@ploemeur.net www.ploemeur.net Parking de l'Esplanade de Fermoy - rue du Fort Bloqué		
		365 JOURS

25 PLOEMEUR	Emplacements = 6	
Lomener - Place du Palud Mairie : 02 97 86 40 40 mairie@ploemeur.net www.ploemeur.net Chemin de Kerlavret		
		365 JOURS
26 PLOEMEUR	Emplacements = 35	
Camping Pen Palud*** - Rue de Pen Palud 02 97 82 94 56 - info@camping-pen-palud.com www.camping-pen-palud.com Ouvert du 1 ^{er} avril au 2 Octobre 2022 Uniquement pour les clients du camping. Wifi.		

PAS D'EMPLACEMENT SUR CES COMMUNES

LORIENT

Pas d'emplacement spécifique, mais autorisation sauf pendant la période du Festival Interceltique de Lorient.

BRANDÉRION, BUBRY, CALAN, CAUDAN, GESTEL, INGUINIEL, INZINZAC-LOCHRIST, KERVIGNAC, LANESTER, MERLEVEZ, NOSTANG, PLOUHINEC, QUÉVEN, SAINTE-HÉLÈNE

Pas d'emplacement pour camping-cars

27 PLOEMEUR	Emplacements = 79	
Camping Yelloh ! Village Belle Plage**** Rue de l'Anse du Stole - 02 97 56 77 17 info@yellohvillage-belle-plage.com www.camping-belleplage.com Ouvert du 2 avril au 30 septembre 2022 Uniquement pour les clients du camping. Wifi.		
28 PONT-SCORFF	Emplacements = 10	
Camping Entre terre et Mer *** (aire de services privée) Sapin en Gam - Route d'Arzano - 02 97 32 56 56 contact@camping-terre-et-mer.com www.camping-terre-et-mer.com Tarif hors saison, 16,70€ pour 2 personnes (électricité + taxes incluses) - Tarif haute saison, 26,70€ pour 2 personnes (électricité + taxes incluses), 22,20€ (08/07 - 30/07 et 20/08 - 31/08)		
		365 JOURS
29 PORT-LOUIS	Emplacements = 21	
Aire de la côte rouge (aire de services communale) Avenue de la côte rouge 01 83 64 69 21 www.campingcarpark.com Sortie Port-Louis direction Riantec		
		365 JOURS

30 PORT-LOUIS	Emplacements = 28	
Aire des remparts Promenade Henri François Buffet 01 83 64 69 21 www.campingcarpark.com		
		365 JOURS
31 PORT-LOUIS	Emplacements = 41	
Camping de la Prairie Rue des Récollets 01 83 64 69 21 www.campingcarpark.com Fermé du 15/06 au 31/08		
32 QUISTINIC	Emplacements = 15	
Aire sans service de Paul Fetan Village de Paul Fetan - Paul Fetan 02 97 39 51 74 - www.poul-fetan.bzh Gratuit		
33 RIANTEC	Emplacements = 49	
Aire de Kerdurand - Parc de Kerdurand - rue du Stage 02 98 53 75 85 contact@aireparkreservation.com www.aireparkreservation.com Tarif/ jour entre 7,30 € et 9,30 € en fonction de la période. Possibilité de régler par carte bancaire grâce à l'automate d'accueil. Wifi gratuit.		
		365 JOURS
34 RIANTEC	Emplacements = 10	
Centre Commercial Leclerc Lann Er Velin - 02 97 11 29 15		
		365 JOURS